

Question de confiance

Le regard du conseil en gestion de patrimoine indépendant

Au sommaire de ce numéro

C'est le moment d'investir !

S'il est vrai que les trois dernières années ont été pour le moins mouvementées sur les marchés des taux, il semble que de la crise financière de l'automne 2008 et de la crise économique de 2008-2009, naît aujourd'hui une situation exceptionnelle qui voit apparaître des conditions de taux extrêmement bas. [...]

↳ Page 2

Le dispositif Scellier victime de son succès

La baisse des taux d'intérêt des emprunts, les efforts commerciaux opérés par les promoteurs et l'incontestable succès du dispositif Scellier ont considérablement dynamisé le marché de l'immobilier au premier semestre 2009. [...]

↳ Page 3

Stabilisation économique et reprise des marchés financiers? Les économistes sont partagés!

La reprise des marchés actions est-elle justifiée? Est-il logique en effet que les marchés aient fait un bond de 60 % entre le creux de mars 2009 et aujourd'hui? La question alimente aujourd'hui les débats. [...]

↳ Page 4

En bref

Loi Madelin

Assurance emprunteur

Coût de la construction

Les Indices
au 31/12/2009

↳ Page 2

Certification Ethics

Le Groupe Experia s'est lancé depuis cet automne dans une démarche de certification Ethics.

Créée en 2000, en réponse à la crise de confiance générée par les récents scandales économiques, Ethics est la première norme internationale de certification des bonnes pratiques éthiques. Elle est accréditée par l'ISAS (International Standardization and Accreditation Services Group) l'équivalent privé du célèbre ISO. Cette norme, dont l'objectif est de replacer l'humain au centre de l'entreprise, a pour objectif de garantir la crédibilité de l'engagement éthique de l'entreprise. Elle permet à cette dernière de documenter et de gérer les risques stratégiques associés à ses clients, fournisseurs et partenaires.

Le Groupe Experia a, dès sa création en 1992, inséré la déontologie au cœur du processus d'accompagnement de ses clients et de sélection des investissements proposés. Toute intervention est en effet fondée sur le principe du double regard, celui du conseiller en relation directe avec le client et celui d'un spécialiste, dans les différents départements du Groupe. De même, Experia veille à la mise en œuvre des procédures légales, notamment les lettres de missions définissant le cadre de son intervention, l'évaluation de la tolérance des clients aux risques, et la remise de préconisations écrites. Autant de pratiques instaurées par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles) que par la volonté d'intervenir en toute transparence selon des modalités définies au préalable.

La certification Ethics est donc pour le Groupe Experia le moyen de formaliser dans un cadre officiel des pratiques existantes dans l'entreprise. Dans ce processus de certification, le Groupe Experia, déjà signataire de la charte de déontologie de la Chambre des Indépendants du Patrimoine, s'attelle en premier lieu à l'élaboration de la charte interne de ses pratiques éthiques. Celle-ci comportera différents volets parmi lesquels les valeurs associées à la mission de conseil, mais aussi la politique sociale du Groupe. Cette certification constitue donc un véritable projet d'entreprise propre à fédérer toutes les compétences internes et à réaffirmer sa volonté de mettre toute son énergie au service de ses clients.

À tous nous souhaitons une excellente année 2010 !